

Réf: Dossier 212616

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KALIS TRANSFERT »

Siège Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE  
ZONE 3, Lot 1, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/04/2023 , et enregistrés au CEPICI le 12/04/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KALIS TRANSFERT »

Objet : Transfert d'argent et divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens

meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous

établissements financiers avec possibilité de donner

en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de

commerce.

- la prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et

immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE  
ZONE 3, Lot 1, Ilot 1

Dirigeant(s) M LAH AMADOU GAGNY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-05158 du 16/05/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°35853/GTCA/RC/2023 du 16/05/2023

